

Librairie

J. VRIN

Philosophique

6, place de la Sorbonne

F - 75005 Paris

Téléphone (33) 01 43 54 03 47

Télécopie (33) 01 43 54 48 18

<http://www.vrin.fr>

e-mail : contact@vrin.fr

Normes éditoriales Vrin

Consignes générales :

Enregistrer le manuscrit numérique dans un seul fichier.

Ne pas rentrer de tabulation dans le texte.

Ne pas taper les noms d'auteur en majuscule, ni dans le texte ni dans les notes.

XVIII^e siècle, 4^e partie et pour les ordinaux... abrégé de la manière suivante : XVIII^e siècle, 4^e partie, 1^{er} chapitre, 1^{re} section, 2^e édition l'exposant étant suivi d'un espace insécable.

Ne pas confondre le chiffre zéro (0) et la lettre O capitale.

Les tirets doivent être des tirets moyens : – (Alt+0150), et non des traits d'union -, ou des tirets de dialogue — (Alt + 0151). En outre, à la différence des traits d'union, ils doivent être suivis et précédés d'un espace (pas insécable).

De façon générale, quel que soit le choix typographique, **veiller à l'harmonisation tout au long de l'ouvrage**. Veiller notamment à ce que les abréviations soient, pour tout le volume, citées de la même façon, comme initialement indiqué dans la liste des abréviations (ce qui n'est pas souvent le cas).

Les citations :

Les citations de textes sous copyright doivent être courtes (ne pas dépasser 4-5 lignes, soit 500 signes espaces comprises), et ponctuelles. Il convient de les limiter au strict nécessaire et de ne pas en abuser. Il est possible de sélectionner quelques citations plus longues (si nécessaire), mais cela implique alors de faire des demandes de droits.

Dans le cas de traduction et reproduction d'édition moderne de textes anciens, la situation des droits dépend des législations nationales, il convient donc d'en limiter l'usage dans les mêmes proportions que les citations classiques.



Quand on introduit une modification à une citation pour adapter la syntaxe ou préciser, l'insérer entre crochets.

Ex : « devant tous ses contemporains et avant [ceux] qu'on tient pour le[s] vainqueur[s] de la course ».

Quand on cite une phrase que l'on coupe il faut respecter la ponctuation : mettre un signe de ponctuation (un point, une virgule...) avant ou après les crochets en fonction de la phrase d'origine.

Saisir toujours avec des **guillemets d'imprimerie** « ... », et, à l'intérieur de ceux-ci, le cas échéant, des guillemets anglais « "..." ».

Ex : « Il ne nous tenait pas de discours "à propos des mathématiques" ».

Les phrases, même comprenant une citation, doivent toujours se terminer par un point. On préférera noter deux fois le point s'il est déjà présent dans la citation, ou bien supprimer le point dans la citation.

Ex : « C'est la méthode du pari. ». / « C'est la méthode du pari ».

Quand un texte comporte de nombreuses citations « sorties » du corps du texte et que les références sont courtes, il est possible de mettre la référence entre parenthèses, après la citation, après son point final, et sans point ni avant la fermeture de la parenthèse, ni après.

Ex : *Nunc talis vir amissus est, dum causa ita dicitur, ut si in illa commenticia Platonis civitate res ageretur.* (Cicéron, *De l'orateur*, I, 230)

La ponctuation pour les citations s'écrit à l'extérieur des guillemets.

Ex : « apparition nécessaire ou... fantaisie historique ? »².

Les illustrations :

Seules les illustrations en noir et blanc seront intégrées dans le texte des ouvrages, avec une résolution minimum de 300 dpi. Toutes les illustrations en couleur seront regroupées en cahier.

Les illustrations dans le texte doivent être fournies sous forme de fichiers séparés, au format jpg, de 300 dpi de résolution. Leurs emplacements seront repérés dans le texte par des balises de la forme suivante :

"<IMAGE nom du fichier de l'image>".

Les illustrations couleur doivent être fournies sous forme de fichiers séparés, au format jpg, de 300 dpi de résolution.

À titre d'indication, la largeur maximale de reproduction des illustrations est la justification du texte.

Toute illustration nécessitant un achat de droits doit être très clairement identifiée par une légende. En particulier, l'institution détentrice de l'œuvre doit être mentionnée.

Les droits pouvant varier dans des proportions importantes, il faudra parfois demander à l'auteur de faire des choix entre plusieurs illustrations, voire de renoncer définitivement à certaines d'entre elles.

Les appels de note :

Sont toujours après le mot et avant la ponctuation.

Ex : *Les âges de l'intelligence*, l'exposé des *Étapes*¹.

Les notes

Les Ouvrages d'auteur cités en notes s'écrivent dans l'ordre suivant :

Initiale(s) du (des) Prénom(s), Nom (pas de petites capitales), <i>Titre</i> , « Collection » (facultatif), lieu, éditeur, date, page(s)
--

Ex : B. Bourgeois, *Schopenhauer – Nietzsche. Du Non confortable au Oui déchirant à la vie*, « Bibliothèque d'histoire de la philosophie », Paris, Vrin, 2021, p. 83.

Les ouvrages doivent être cités en entier une première fois, en indiquant s'il y a lieu comment ils seront abrégés par la suite (désormais ...).

Si le titre est long, le réduire en l'indiquant par des points de suspension.

Ex : Kant, *L'unique argument possible d'une démonstration de l'existence de Dieu*, trad. fr. R. Theis, Paris, Vrin, 2001, p. 40 ; puis : Kant, *L'unique argument...*, *op. cit.*, p. 51

Pour les revues, la notation classique se fait comme suit :

Initiale(s) du (des) prénoms. Nom (pas de petites capitales), « Titre de l'article », <i>Nom de la revue</i> numéro de la revue (sans virgule avant), année, page.
--

Ex : J. Cavaillès, « L'école de Vienne au Congrès de Prague », *Revue de métaphysique et de morale* 42, 1935, p. 137-149.

NB : si la revue ne comporte pas de numéro, conserver le mois avant l'année (juin 2006), ou si c'est le second numéro de l'année, 2006/2.

Certaines revues sont notées d'après des volumes, tomes, et numéros. Conserver cet ordre le cas échéant.

Pour les hebdomadaires et quotidiens, on peut conserver la date du jour.

Ex : « Notre courrier », Sept, n°19, 7 juillet 1934, p. 15.

Lorsque c'est pertinent, on peut indiquer la ville de parution.

Ex : « Une heure avec Étienne Gilson », *Les nouvelles littéraires*, Paris, 3 janvier 1925, p. 1-2.

Les abréviations :

Utilisation de *op. cit.* : s'emploie à chaque nouvelle occurrence d'une référence bibliographique qui a déjà été citée précisément.

Ex. : « Aristote, *Métaphysique*, Paris, Vrin, 2004, t. 2, p. 36 » ; puis : « Aristote, *Métaphysique*, *op. cit.*, t. 2, p. 40 ».

Utilisation de *ibid.* : abréviation utilisée dans les notes pour faire référence à un ouvrage cité dans la note précédente. Utilisation dans les conditions suivantes : l'ouvrage a été cité sur la même page et il n'y a pas eu d'autre ouvrage cité entretemps.

Les abréviations françaises courantes : « art. cit. », « éd. cit. »... ne s'écrivent pas en italique.

« cf. » se met en romain quand il est suivi d'italique et en *italique* quand il est suivi de caractères en romain.

partie(s) s'abrège « part. » ; article : « art. » ; chapitre : « chap. » ; tome : « t. chiffre arabe » ; volume(s) : « vol. chiffre arabe » ; page(s) « p. » ; suivante(s) « sq. » ; paragraphe(s) « § » ; ligne(s) « l. ».

NB : la pagination est toujours précédée de « p. » ; jamais de « pp. » (ex : « p. 21-25 »). On n'écrit jamais « sqq. » pour plusieurs pages, mais « sq ». On ne double pas § même s'il y a plusieurs paragraphes. On n'écrit pas « arts. 10-11 » mais « art. 10-11 » pour plusieurs articles. L'utilisation de « id. » est à éviter.

L'auteur :

Les majuscules doivent être accentuées.

Ex : É. Borel.

Les initiales des noms composés qui comportent un tiret doivent conserver le tiret en abrégé.

Ex : P.-J. Renaudie.

Pour les noms étrangers sans tiret, les séparer simplement par un espace insécable.

Ex : G. W. Leibniz.

Les titres d'ouvrage :

Si l'ouvrage est cité fréquemment, seul le titre peut être cité en note ; le sous-titre pourra être reporté dans la bibliographie.

S'il n'est cité qu'une fois, inscrire le titre complet, avec son sous-titre.

Si le titre de l'ouvrage comporte le titre d'un autre ouvrage ou un mot dans une langue étrangère, les mettre en romain.

Ex : M. Rashed, *Alexandre d'Aphrodise. Commentaire à la Physique d'Aristote*, Berlin, Reimer, 2011.

Si le titre comporte déjà un italique, laisser la même partie en italique et laisser le reste en romain.

Ex : Ch. Jaquet, *Sub specie aeternitatis. Étude des concepts de temps, durée et éternité chez Spinoza*, Paris, Kimé, 2017.

Si le titre comporte un siècle, il doit être en chiffres romains et italiques, et suivi de « e » exposant, espace, siècle.

Ex : *XIX^e siècle*.

Si le titre est en langue étrangère, anglaise ou allemand notamment, la ponctuation doit respecter les règles françaises : « ; », « : », « ! », « ? »... sont séparés du texte par un espace.

La collection :

Dans les notes, il n'est pas obligatoire de faire figurer la collection. Si on choisit de le faire, il faut indiquer la collection partout.

Seules les collections GF-Flammarion, Tel-Gallimard, Folio-Gallimard, Champs-Flammarion, Point-Seuil, Idées-Gallimard sont indiquées systématiquement et comme telles.

Ex : G. W. Leibniz, *Nouveaux Essais sur l'entendement humain*, J. Brunschwig (éd.), Paris, GF-Flammarion, 1990.

Pour les textes édités par un directeur de publication :

S'il s'agit d'un texte établi :

Le nom de l'éditeur est indiqué après le titre de l'ouvrage.

Ex : G. W. Leibniz, *Nouveaux Essais sur l'entendement humain*, éd. J. Brunschwig, Paris, GF-Flammarion, 1990.

S'il s'agit d'un collectif :

On note « (éd.) » en français, quel que soit le nombre d'éditeurs ;

On note « (ed.) » ou « (eds) » en anglais, en fonction du nombre d'éditeurs ;

Pour les autres langues, on note l'abréviation dans la langue d'origine (Hrsg. en allemand).

S'il s'agit d'un ouvrage collectif : le nom de l'auteur puis le titre de l'article sont inscrits d'abord, puis le nom du directeur de publication suivi de « (éd.) », le nom de l'ouvrage, la ville, l'éditeur, la date.

Ex : P.-J. Renaudie, « L'être et le sens des états-de-chose », dans J. Benoist (éd.), *Propositions et états de chose. Entre être et sens*, Paris, Vrin, 2006.

On écrit « dans », et non « in », sauf référence étrangère.

Le « in » doit être écrit en italique s'il précède un texte en romain, et en romain s'il précède un texte en italique.

Pour les textes traduits :

Le nom du traducteur est précédé de « trad. fr. », avec un espace insécable entre trad. et fr., et placé après le titre.

Ex : R. Dedekind, *La création des nombres*, trad. fr. H. Benis-Sinaceur, Paris, Vrin, 2008, p. 193.

L'éditeur :

Le nom de la ville doit être dans la langue d'origine.

Ex : Den Haag, London, New York...

Dans le cas d'un nom composé, les différentes parties du nom sont séparées par un espace insécable.

NB : New York ne prend pas de tiret.

La ville doit être indiquée même dans le cas où il s'agit de presses universitaires dans le nom desquelles la ville est mentionnée.

Ex : ... Oxford, Oxford University Press.

Le nom de l'éditeur n'est le plus souvent pas précédé de « Éditions ».

Ex : Vrin, et non Éditions Vrin ; Seuil, Minuit, Cerf...

Exceptions : Éditions du Pin, Éditions de l'éclat.

NB : Pour les éditeurs germanophones, laisser « Verlag ».

NB : On note les Presses universitaires de France « P.U.F. ».

Au sein d'un groupe, les deux villes doivent être citées séparées par un tiret.

Ex : L. Boi, D. Flament, et J.-M. Salanskis (éd.), *1830-1930. A Century of Geometry, Epistemology, History and Mathematics*, Heidelberg-Berlin, Springer, 1992.

S'il s'agit d'une **coédition** : entre éditeurs, indiquer les deux villes et les deux éditeurs, chacun séparés d'un tiret.

Ex : W. E. Dooley, *Alexander of Aphrodisias, On Aristotle's Metaphysics 1*, London-New York, Duckworth-Cornell University Press, 1989.

S'il s'agit d'une **thèse soutenue et non parue**, noter après le titre :

« Thèse soutenue à l'université de x, sous la direction de X. Xxx. »

Attention : en anglais et allemand, cela peut être noté « Diss. » dans le texte source.

Pour les rééditions :

- Si l'éditeur n'a pas changé :

Initiale(s) du (des) Prénom(s), Nom (pas de petites capitales), Titre, « Collection » (facultatif), lieu, éditeur, date, réédition, page(s).
--

Ex : M. Pasch, *Vorlesungen über neuere Geometrie*, Leipzig, Teubner, 1882, rééd., 1912.

- Si l'éditeur a changé :

Initiale(s) du (des) Prénom(s), Nom (pas de petites capitales), Titre, « Collection » (facultatif), lieu, éditeur, date, réédition, ville, éditeur, date, page(s).
--

Ex : G. Ferrières, *Jean Cavallès, philosophe et combattant*, Paris, P.U.F., 1950 ; rééd., Paris, Seuil, 1982.

- OU ne citer que les éditions récentes, disponibles.

La date :

S'il s'agit d'un ouvrage ancien :

- Dans les collections érudites, on peut indiquer la date de la première édition entre crochets après le titre, puis l'éditeur moderne.

Ex : Spinoza, « Lettre LVIII à Schuller » [1674], *Œuvres*, Paris, Flammarion, 1955, p. 303-305.

- Dans les collections moins érudites, seul importe de référencer une édition accessible (récente, poche) : il n'est pas besoin de noter la date de la première parution.

Si l'ouvrage n'est pas encore publié, on écrit à la place de la date selon le cas : « à paraître » ou « non publié ». Il vaut mieux, si possible, indiquer la date : « à paraître en xxxx ».

Nota bene :

Veiller à citer l'édition Vrin de l'ouvrage cité en priorité quand elle existe.

Citer la source directe de l'extrait (éviter « cité dans/par ... »).

Ex : Non pas : G. W. Leibniz, *Nouveaux essais*, I, 1, § 22, cité par M. Fichant, *Science et métaphysique dans Descartes et Leibniz*, Paris, P. U. F., 1998.

Mais : G. W. Leibniz, *Nouveaux essais*, I, 2, § 22, Paris, GF-Flammarion, 1990.

La Bibliographie

Remarque préliminaire : Il est possible de créer une bibliographie avec le logiciel gratuit Zotero, en utilisant le style de votre choix. Dans ce cas, ne pas tenir compte des consignes bibliographiques ci-dessous.

Pour lister les ouvrages du même auteur, utiliser « – » plutôt que répéter le nom et prénom. Utiliser « — » quand il y a plusieurs auteurs (— et ...) à partir de l'auteur d'origine.

Ex : LONG A. A., « Language and Thought in Stoicism », in A. A. Long (ed.), *Problems in Stoicism*, London, Athlone Press, 1971, p. 75-113.

– « The harmonics of Stoic virtue », in H. J. Blumenthal and H. Robinson (eds), *Aristotle and the Later Tradition – Oxford Studies in Ancient Philosophy*, Supplementary Volume, Oxford, 1991, p. 97-116 ; rééd. in *Id.*, *Stoic Studies*, Cambridge, Cambridge University Press, 1996, p. 202-223.

— et SEDLEY D. N., *The Hellenistic philosophers*, 2 vol., Cambridge, Cambridge University Press, 1987 ; trad. fr. avec compléments bibliographiques par J. Brunschwig et P. Pellegrin dans *Les philosophes hellénistiques*, 3 vol., Paris, GF-Flammarion, 2001.

En règle générale, dans une bibliographie, on cite selon le modèle suivant :

NOM Initiales du prénom, *Titre de l'ouvrage*, *Sous-titre de l'ouvrage*, Ville, Éditeur, date, pages.

Ex : CAVAILLÈS J., *Méthode axiomatique et formalisme. Essai sur le problème du fondement des mathématiques*, Paris, Hermann, 1938, rééd., 1981.

Pour les références d'articles extraits d'une revue :

NOM Initiales du prénom, « Titre de l'article », *Titre de la revue* numéro de la revue, date, pages.

Ex : CAVAILLÈS J., « L'école de Vienne au Congrès de Prague », *Revue de métaphysique et de morale* 42, 1935, p. 137-149.

NB : On ne précise les pages généralement que dans le cas des articles extraits de revues.

Pour les références d'articles au sein d'un collectif :

NOM Initiales du prénom, « Titre de l'article », dans Nom du directeur du collectif (éd. ou ed. si directeur étranger et eds si plusieurs directeurs étrangers), *Titre du collectif*, Ville, Éditeur, date, pages.

Ex : HUISMAN B., « Cavallès et Spinoza », dans O. Bloch (éd.), *Actes du colloque « Spinoza au XX^e siècle »*, Paris, P.U.F., 1993, p. 70-87.

NB : en anglais, nous mettons « in » pour indiquer d'où est extrait l'article. Ce « in » se met en romain quand il est suivi d'italique et en italiques quand il est suivi de caractères en romain.

Pour les traductions :

NOM Initiales du prénom, <i>Titre de l'ouvrage</i> , trad. fr. Initiale du prénom, Nom du traducteur, (« Collection » numéro de la collection (facultatif)), Ville, Éditeur, date.
--

Ex : APOLLONIUS DYSCOLE, *Traité des conjonctions*, introduction, traduction et commentaire par C. Dalimier, « Histoire des doctrines de l'Antiquité classique » XXIII, Paris, Vrin, 2001.

NB. Il est préférable de citer la référence et la ville dans la langue originale. Si, toutefois, on traduit en français, il faut le faire pour chaque référence. Le plus important est que le tout soit homogène.

Les corrections sur épreuves :

Les épreuves sont établies sur le texte *ne varietur*, et par conséquent nous ne pouvons accepter les *corrections d'auteur*. Les corrections seront uniquement orthographiques et typographiques.